

Madame la Directrice académique,

Nous profitons de l'installation de cette CAPD post-élections professionnelles pour remercier l'ensemble de nos collègues qui, au niveau national et départemental, par leur vote en nombre de voix, ont porté le SNUipp-FSU14 en tant que syndicat majoritaire des professeur-es des écoles.

Notre organisation syndicale est là pour porter la voix des personnels, garantir le respect de leurs droits et défendre une vision de l'école et de la société.

L'ampleur de la dégradation de nos conditions d'exercice a conduit à l'épuisement professionnel grandissant des collègues : manque structurel de remplaçant.es, RASED décimés, inclusion sans moyens suffisants, temps partiel refusés, suppressions de postes en nombre... S'ajoutent : déclassement salarial, inégalités hommes-femmes persistantes, culture managériale, injonctions pédagogiques, empilement des tâches administratives...

La liste des attaques est longue contre notre profession, sans oublier le projet de réforme des retraites qui vient encore un peu plus noircir ce tableau, sur fond d'un service public d'éducation de plus en plus minimal. Depuis des semaines la FSU et le SNUipp déploient toutes leurs forces pour mettre un coup d'arrêt à ce projet injuste et brutal qui attaque les salarié.es, aujourd'hui encore des mobilisations auront lieu. Le projet exacerbe la question des fins de carrières pour les salarié-es, notre profession n'y échappe pas, la gestion doit être vue sous un autre angle que comptable. Le nombre de postes adaptés est insuffisants, et depuis que vous êtes en poste, Mme la Directrice académique, des collègues voient leur demande de temps partiel refusée, et pourtant le temps partiel permet à beaucoup de collègues de « tenir » les dernières années. De plus vous entravez la reconversion professionnelle en refusant des autorisations d'absence à des collègues engagé-es personnellement dans des formations, ils demandent quelques journées pourtant essentielles pour la réussite de leur projet professionnel. Tout collègue s'engageant dans une démarche de reconversion devrait au contraire être soutenu à 100 %.

Cette CAPD examine les recours sur l'appréciation finale des rendez-vous carrière. Dans le Calvados, vous définissez l'appréciation « satisfaisante » comme « très bien » alors qu'elle vient juste après « à consolider ». Malgré toutes les tentatives d'explications par les IEN, pour nos collègues, cette appréciation est dégradante et démotivante.

Le mérite, tant mis en avant dans notre département, ne fait qu'humilier celles et ceux qui ne sont pas valorisé-es et les collègues finissent par intégrer qu'ils ne sont pas méritant-es.

Le SNUipp-FSU14 demande que l'appréciation soit améliorée à chaque fois que celle-ci n'est pas en adéquation avec le résultat de l'évaluation des items ou du commentaire de l'IEN. Les enseignant.es ont besoin de critères clairs et objectifs pour comprendre leur appréciation. Nous souhaitons que les règles soient expliquées durant

cette CAPD : comment la moyenne est-elle faite pour chaque item et sur les 11 niveaux « d'expertise » ?

Nous rappelons notre mandat : pour le SNUipp-FSU, l'évaluation doit être déconnectée de l'avancement de carrière.

De plus, comment ne pas faire le lien avec la question salariale puisque avancement de carrière et rémunération sont corrélés ? Face au déclasserement salarial des PE l'Éducation Nationale n'a qu'une réponse : encore « la méritocratie » qui est resservie via le pacte salarial. Disparue la promesse d'une revalorisation "historique" pour toutes et tous garantissant un "choc d'attractivité" pour le métier.

La réponse du ministère pour les personnels se limite à des missions supplémentaires ! Le pacte est une proposition hors sol, méprisante et provocatrice ; raison pour laquelle l'intersyndicale nationale a quitté la réunion avec le ministère le 7 mars dernier. Rappelons que les différents rapports de la DEPP ont montré que les enseignant·es de France sont celles et ceux qui travaillent le plus grand nombre d'heures face à élèves, face aux classes les plus chargées et pour un salaire parmi les plus bas des pays comparables.

Enfin nous continuons à dénoncer la suppression de la consultation des commissions administratives paritaires par la loi de transformation de la fonction publique, largement contestée et dont une des conséquences est une opacification des opérations de carrière, entraînant une incompréhension des personnels et une défiance vis-à-vis de l'administration.

Le SNUipp-FSU14 continue à défendre l'application de l'équité et de la transparence dans les opérations administratives, et plus largement de la défense d'une École qui garantisse l'égalité, la réussite et l'émancipation pour toutes et tous.